



Parc national  
des Calanques

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 mars 2025

Délibération n° CA 2025-03.04

### Election de la Présidence du Conseil d'Administration de l'Etablissement public du Parc national des Calanques

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R 331-25 ;

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique ;

Vu l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 14 février 2025, modifiant l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination des membres au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2022 portant nomination de la directrice de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

1° Effectif du conseil d'administration : **51**

2° Quorum : **26**

3° Nombre de membres : **45 répartis comme suit :**

**30 présents,**

**15 représentés, ou ayant donné mandat**

4° Administrateurs prenant part au vote : **32**

a) Nombre de suffrages exprimés pour : **30**

b) Nombre de suffrages exprimés contre : **0**

c) Nombre d'abstentions constatées : **2**

5° Election au scrutin secret

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Commissaire du gouvernement recueille les candidatures :

- **Monsieur Didier REAULT**, Vice-président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, est seul candidat.

**L'élection a lieu au scrutin secret. Un seul tour de scrutin est nécessaire, et il se déroule à la majorité absolue des voix :**

- nombre d'abstentions constatées : 13 (9 représentants des services de l'Etat + 4 agences/offices)
- nombre d'administrateurs prenant part au vote : 32
- suffrages exprimés pour Monsieur REAULT : 30
- votes blancs ou nuls : 2

**Monsieur Didier REAULT** est élu président du Conseil d'Administration de l'Etablissement public du Parc national des Calanques.

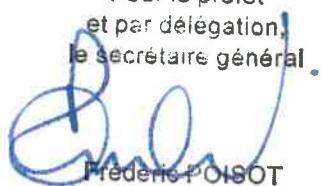
Le Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national des Calanques et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Marseille, le 10 mars 2025

**Pour le Commissaire du Gouvernement**

Pour le préfet

et par délégation,  
le secrétaire général



Frédéric POISOT

**La Directrice,**

Gaëlle BERTHAUD



Gaëlle BERTHAUD